

COMMUNE DE LONGEVELLE SUR DOUBS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : Jeudi 04 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit le jeudi quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Étaient présents: MM. Sarah AUBERT - Gilles DUMOULIN - Mathieu GIRARDOT - Pierre-Aimé GIRARDOT - Estelle GOUHENANT - Didier GUEUTAL - Martine LOUVET - Samuel MARCHAND - Christine MORENO - Daniel SAINT-VOIRIN - Henri SCANAVIN - Hervé SILVANT - Eric TUETÉY - Frédéric XOLIN -

Absente excusée : Mélanie CHABOUD-VELLE

Madame Estelle GOUHENANT a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.

Ordre du Jour :

- 1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
- 2 – Coût de scolarisation des enfants de Beutal et des enfants non domiciliés à Longeville sur Doubs (avec dérogations) Année scolaire 2018-2019 - délibération N°32
- Effectifs rentrée scolaire 2018
- 3 – Travaux de réfection de la toiture de l'atelier communal « La Trotte » : choix de l'entreprise suite à consultation : délibération N°33
- 4 – Travaux de crépissage des façades du temple avec un enduit à la chaux : choix de l'entreprise suite à consultation - délibération N°34
- 5 – Achat d'électricité – Adhésion au groupement de commandes de Pays de Montbéliard Agglomération - délibération N°35
- 6 – Servitude ENEDIS sur parcelle cadastrée section D N° 598 à Longeville sur Doubs – délibération N°36
- 7 – Convention avec RTE : servitude légale d'utilité publique dans la forêt communale pour ligne électrique - délibération N°37
- 8 – Participation au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (F.A.A.D) – délibération N°38
- 9 – Ouverture de crédits pour le FPIC - délibération N°39
- 10 – Ouverture de crédits Réfection Chemin des Retteux - délibération N°40
- 11 – Ouverture de crédits pour la révision du zonage d'assainissement et les indemnités du commissaire enquêteur pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU) - délibération N°41
- 12 – Participation des Vétérans du Foot de Longeville sur Doubs aux feux d'artifice du 14 juillet 2018 – délibération N°42
- 13 – Présentation du rapport 2017 de PMA sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- 14 – Informations sur les travaux en cours
- 15 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération
- 16 – Questions diverses

1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 19 juillet 2018.

2 – Coût de scolarisation des enfants de Beutal et des enfants non domiciliés à Longeville sur Doubs (avec dérogations) Année scolaire 2018-2019 - délibération N°32

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer un coût de scolarisation des enfants de Beutal et des enfants non domiciliés à Longeville sur Doubs (avec dérogations) pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après présentation faite par le Maire du bilan financier concernant la précédente année scolaire, décide, à l'unanimité, de fixer le coût par enfant à 560 € pour l'année scolaire 2018/2019.

Effectifs à la rentrée de septembre : 98 élèves dont 31 de Beutal.

3 – Travaux de réfection de la toiture de l'atelier communal « La Trotte » : choix de l'entreprise suite à consultation : délibération N°33

Le Maire informe le Conseil Municipal que concernant les travaux de réfection de la toiture de l'atelier communal « La Trotte », une consultation a été réalisée.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré :

- décide, par 13 voix pour (M. TUETÉY Eric n'a pas participé au vote), de retenir l'offre de l'entreprise SARL TUETÉY PERE ET FILS de 25260 Longeville sur Doubs pour un montant total de 14 828.40 € HT soit 17 794.08 € TTC.

- autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

4 – Travaux de crépissage des façades du temple avec un enduit à la chaux : choix de l'entreprise suite à consultation - délibération N°34

Le Maire informe le Conseil Municipal que concernant les travaux de crépissage des façades du temple avec un enduit à la chaux, une consultation a été réalisée.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise SARL CIRILLO LIBERATORE de 25250 MEDIERE pour un montant total de 20 493.20 € HT soit 24 591.84 € TTC.
- autorise le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ce marché.

5 – Achat d'électricité – Adhésion au groupement de commandes de Pays de Montbéliard Agglomération - délibération N°35

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'aider les communes de son territoire et les communes adhérentes au SYGAM à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Son objectif est de proposer à ces communes un conseil personnalisé pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Lorsqu'une commune adhère au service, le conseiller et sa structure lui proposent :

- la gestion comptable de l'énergie à l'aide de bilans et tableaux de bord,
- le diagnostic et ce afin de procéder à la recherche systématique des sources d'économies aboutissant à un programme de travaux présenté par ordre de rentabilité décroissante,
- une assistance technique lors des projets de rénovation et de construction de bâtiments,
- la sensibilisation des élus et usagers des bâtiments,
- l'optimisation des contrats de fourniture d'énergie.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture d'électricité d'une part et l'existence du Conseil Energie partagé d'autre part, un groupement de commandes ayant pour objet « l'achat d'électricité », entre Pays de Montbéliard Agglomération et les communes et établissements publics de son territoire ou de celui du CEP a été constitué en 2015, et ce conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics.

Le fonctionnement de ce groupement de commandes est régi par une convention constitutive. Il a été constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats d'électricité, soit un minimum de 4 ans, et regroupant, au 1^{er} janvier 2018, 19 membres.

De plus, Pays de Montbéliard Agglomération assure, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement, et en sus la commission d'appel d'offres de PMA est désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

Considérant la nature particulière du bien à acquérir, l'électricité, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Dans ce contexte, un accord-cadre a été conclu pour une période initiale de 4 ans à compter de sa notification, avec deux fournisseurs (ENGIE (ex GDF SUEZ Energies France) et EDF). La durée de l'accord cadre est par définition la durée pendant laquelle pourront être notifiés les marchés subséquents. Les marchés subséquents ont et auront une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier de chaque année.

En 2017, le groupement de commandes représente un volume annuel proche de 7 GWh (Gigawatt-heure) répartis sur 58 sites. Le coût annuel du marché est d'environ 550 000 € HT. La mise en concurrence sous la forme d'un groupement de commandes a permis d'obtenir une économie en moyenne de 16% par rapport aux anciens tarifs réglementés arrêtés en 2015, avec cependant une hausse de 2% par rapport à 2016.

Considérant les avantages que procure ce groupement de commandes, le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention de groupement d'achat d'électricité.

En annexe de la présente délibération est jointe la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité à laquelle la Commune se conformera.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré :

- approuve les dispositions du présent rapport,
- se prononce favorablement pour l'adhésion de la Commune de Longeville sur Doubs au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et s'engage à se conformer aux dispositions prescrites dans la convention constitutive du groupement jointe en annexe,
- confie la mission de coordonnateur de groupement à Pays de Montbéliard Agglomération.

6 – Servitude ENEDIS sur parcelle cadastrée section D N° 598 à Longeville sur Doubs – délibération N°36

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'ENEDIS (anciennement ERDF) a implanté des lignes électriques sur la parcelle située à Longeville sur Doubs cadastrée section D numéro 598.

Conformément à la convention sous seing privé du 24 mai 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle.

7 – Convention avec RTE : servitude légale d'utilité publique dans la forêt communale pour ligne électrique - délibération N°37

Le Maire présente au Conseil Municipal une convention entre la commune de Longeville sur Doubs, assistée de l'Office National des Forêts, et la société Réseau de Transport d'Electricité (RTE), portant reconnaissance de servitude légale et d'utilité publique concernant la ligne électrique en forêt communale de Longeville sur Doubs.

Cette convention a pour objet d'accorder à RTE l'autorisation d'établir, de maintenir et d'exploiter dans la forêt communale une ligne électrique aérienne à la tension de 2x225 kv sur une longueur d'environ 489 mètres.

De nouvelles emprises sont à déboiser pour une surface supplémentaire de 1 ha 01 a 02 ca.

RTE devra verser à la commune une somme de 846.42 € pour indemnisation de la perte de valeur d'avenir des bois coupés et 1 196.36 € pour indemnisation de la perte de revenu du fonds soit une indemnité totale de 2 042.78 €.

Le Conseil Municipal, information du maire entendue et après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer cette convention.

8 – Participation au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (F.A.A.D) – délibération N°38

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Département du Doubs daté du 30 juillet 2018, concernant le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.). Ce plan présente les deux outils de financement des actions du P.D.A.L.H.P.D.: le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) et Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (F.A.A.D.).

Afin d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle, le Conseil Municipal décide par 6 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions, de participer au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (F.A.A.D.). Le montant de la participation s'élève à 0.30 € par habitant, soit 0.30 € X 717 habitants = 215.10 €.

9 – Ouverture de crédits pour le FPIC - délibération N°39

Afin de pouvoir régler la totalité du FPIC 2018 (fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un crédit de 2 764 € à l'article 739223 (dépense de fonctionnement – FPIC) et un crédit de 2 764 € l'article 7488 (recette de fonctionnement – Dotation de Solidarité Communautaire de PMA).

10 – Ouverture de crédits Réfection Chemin des Retteux - délibération N°40

Afin de pouvoir régler les factures pour la réfection du chemin des Retteux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un crédit de 7 248 € à l'article 2151/013 (Voirie) pris sur l'article 2315/030 (Travaux RD663).

11 – Ouverture de crédits pour la révision du zonage d'assainissement et les indemnités du commissaire enquêteur pour le Plan Local d'Urbanisme (PLU) - délibération N°41

Afin de pouvoir régler les factures pour la révision du zonage d'assainissement et les indemnités du commissaire enquêteur pour le PLU, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un crédit de 6 352 € à l'article 202 (Frais documents d'urbanisme) pris sur l'article 2315/030 (Travaux RD663).

12 – Participation des Vétérans du Foot de Longeville sur Doubs aux feux d'artifice du 14 juillet 2018 – délibération N°42

Le Maire informe le Conseil Municipal, que les Vétérans de Longeville sur Doubs participent aux frais des feux d'artifice du 14/07/2018.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue, accepte à l'unanimité le montant de cette participation qui s'élève à 250 Euros.

13 – Présentation du rapport 2017 de PMA sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2017 de Pays Montbéliard Agglomération sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

14 – Informations sur les travaux en cours

Travaux aménagement RD 663 :

- Il reste le raccordement de la borne électrique et la mise en place des barrières bois vers la passerelle.
- Une rencontre avec JDBE a eu lieu pour analyser la tranche conditionnelle 2 et revoir le programme des travaux.

Cimetière : relevage des tombes constatées à l'état d'abandon en cours.

15 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération

- Compte-rendu du conseil communautaire du 27 septembre 2018.

16 – Questions diverses

- Réunion des Associations le mardi 23 octobre 2018 à 18 h à la mairie.

- Goûter des anciens le samedi 27 octobre 2018 à 14 h 30 à la petite salle des fêtes.

La séance est levée à 22 h 30

Le Maire,
Pierre-Aimé GIRARDOT.

Conseillers municipaux	Nom Prénom	Présents	Absents	Signatures
Maire	M. GIRARDOT Pierre-Aimé	x		
1 ^{er} Adjoint	M. DUMOULIN Gilles	x		
2 ^{ème} Adjoint	M. MARCHAND Samuel	x		
3 ^{ème} Adjoint	Mme AUBERT Sarah	x		
4 ^{ème} Adjoint	M. TUETHEY Eric	x		
	Mme CHABOUD-VELLE Mélanie		x	
	Mme GOUHENANT Estelle	x		
	M. GIRARDOT Mathieu	x		
	M. GUEUTAL Didier	x		
	Mme LOUVET Martine	x		
	Mme MORENO Christine	x		
	M. SAINT-VOIRIN Daniel	x		
	M. SCANAVIN Henri	x		
	M. SILVANT Hervé	x		
	M. XOLIN Frédéric	x		
	TOTAUX	14	1	